

COMMUNE DE PONSAS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 FEVRIER 2022

Date de convocation : 03 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le neuf février deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de PONSAS se sont réunis à la mairie de PONSAS (Drôme), en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes MM. Marie-Christine PROT, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET, Marie Christine THOULOUSE, Cécile PONS, Nicolas DARDET, Jacques FRAYSSE, Lucille MERCHADOU, Marc THIECHARD, Jacques GACON, Peggy VIOT, Roger BLACHON, Philippe CAILLET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absentes excusées : Mme Nathalie GOMES, Mme Lucie TROUILLET.

Pouvoir : Mme Nathalie GOMES a donné pouvoir à M. Jean-Luc ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Cécile PONS.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (08 décembre 2021) et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune observation. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ROUX Jean-Luc, premier adjoint, après la sortie de la salle de Madame le Maire, vote le Compte Administratif du budget de la commune de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Budget communal :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	289 307.30 €	289 307.30 €	446 970.18 €	446 970.18 €
Réalisé	197 324.80 €	196 594.63 €	255 605.51 €	294 822.52 €
Excédent/Déficit reporté	36 978.25 €			187 694.44 €
Reste à réaliser	43 320.54 €	4 900.00 €	-	-
Résultat de clôture		- 76 128.96 €		226 911.45 €
Résultat global		150 782.49 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le conseil municipal :

- **Approuve et vote** le compte administratif 2021 du budget de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Compte de Gestion du budget de la commune sont établis par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis pour le budget communal est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le conseil municipal :

- **Approuve et vote** le Compte de Gestion 2021 du budget de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3 – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

Suite à l'adoption du Compte Administratif et de Gestion, Madame le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Pour le budget communal :

- L'excédent de fonctionnement de 226 911.45 € sera affecté comme suit :
 - * en investissement pour la somme de 76 128.96 € au compte 1068 ;
 - * en fonctionnement pour la somme de 150 782.49 € au compte 002.
- Le déficit de 37 708.42 € en investissement sera reporté au compte 001 en investissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le conseil municipal :

- **Approuve** les propositions d'affectation du résultat du budget communal.

4 – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mme le maire expose au Conseil que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique » et « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT) ».

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 (hors article 1641 « Remboursement d'emprunts ») = **116 263.21 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **9 300 €** (inférieur à 25% x 116 263.21 € = 29 065.80 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Réseaux de voirie (art. 2151) =	4 000 €
- Installations de voirie (art. 2152) =	4 000 €
- Matériel de bureau et informatique (art. 2183) =	500 €
- Mobilier (art. 2184) =	800 €
Total :	9 300 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le conseil municipal :

- **Accepte** les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5-APPROBATION DE LA CONVENTION CONFIAIT LE CONTROLE DES DEBITS DES POTEAUX D'INCENDIE A EAUX DE LA VEAUNE

Madame le Maire de PONSAS rappelle la convention passée avec les Eaux de la Veaune, en 2018, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Mme le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la nouvelle convention proposée par le syndicat des Eaux de la Veaune et approuvée par les membres du comité syndical lors de sa réunion du 13 décembre 2021. Cette dernière fixe les prérogatives de la commune et d'Eaux de la Veaune.

Vu le rapport de Mme le Maire,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil Municipal:**

- Approuver le projet de convention présenté par Eaux de la Veaune.
- Autoriser Mme le Maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

6- QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des prochaines élections :

-L'élection du Président de la République : 10 et 24 avril 2022

-Les élections législatives : 12 et 19 juin 2022.

- Travaux :

- Dans le cadre de la lutte contre la Covid19, l'Etat aidera financièrement les collectivités faisant l'acquisition de capteurs CO2. La municipalité a le projet d'en d'acquérir pour l'école.
- L'élagage de différents arbres situés sur la commune est prévu le 16 et 17 février 2022.

-Recensement de la population est en cours et touche à sa fin.

Mme le Maire lève la séance à 20h45.

Affiché le 10 février 2022

Le Maire,
Marie-Christine PROT

